

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_028 | Ultimes papiers.CollectionBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques \(notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité\). Dite `pile I` \[annotation de D. Defert\]](#) [ItemMariages légaux et concubinaux](#)

Mariages légaux et concubinaux

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb028_f0231

SourceBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques (notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité). Dite `pile I` [annotation de D. Defert]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

L. Vincent Doucet - Bon
 le mariage de la civilisation moderne
 An 1975.

Mariage légal et
 concubinage.

V 146-7 "L'homme + du mariage légal, tel qu'il existe
 1 h. de mariage / 1. sans cérémonies : union libre.
 H^u contracte + souvent par du A l'égard parents,
 ne peuvent participer aux dons réciproques. cette
 union est elle considérée / un concubinage légal,
 et peut elle exciter malheur au mariage moderne
 dit ? On ne peut savoir ; mais on ne peut
 conclure que cette sorte de mariage s'agit reproduire.
 Le mariage n'est de ce mariage moderne n'est pas
 illégal et ne peut s'assurer / l'ordre en vain
 de l'oïkos (BnF MSS) de la justice de la loi."

